Association pour la protection du lac Lambert

Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de l'APPLL
tenue le 21 août 2024, à 19 h, par visioconférence TEAMS

Ordre du jour

1. Ouverture de l'Assemblée
2. Nomination de la présidence de l'Assemblée
3. Nomination du secrétariat de l'Assemblée
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de l'AGA du 23 août 2023
6. Rapport de la présidence
7. Rapport de la trésorerie
    - 7.1 Présentation et adoption du bilan financier 2023-2024
    - 7.2 Présentation des prévisions budgétaires de 2024-2025
8. Présentation de la mise à jour du plan d'action triennal de 2023-2026
9. Élection au Conseil d'administration
    - 9.1 Nomination de la présidence d'élection
    - 9.2 Nomination du secrétariat d'élection
    - 9.3 Présentation des candidatures
    - 9.4 Élection (3 postes)
10. Autres sujets
11. Clôture de l'Assemblée (prévue pour 20 h)

---

1. Ouverture de l'Assemblée
Catherine Rondeau souhaite la bienvenue aux gens présents.
Elle déclare la 3e assemblée générale ouverte à 19 h 03.

2. Nomination de la présidence de l'Assemblée
Catherine Rondeau se propose d'agir comme Présidente de l'Assemblée.

3. Nomination du secrétariat de l'Assemblée
Catherine Rondeau propose que Stéphanie Roy agisse comme Secrétaire.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
La Présidente **partage l'ODJ à l'écran** et en fait la lecture.
La Présidente souligne les erreurs : 2024 et non 2023 et la numérotation aux sous-points 7 et 9, à corriger dans le PV de l'AG.

Résolution APPLL 2024-08-21-01
Jean-Pierre Boudou propose, appuyé de Michel Rouette, l'adoption de l'ordre du jour avec les erreurs soulignées.

5. Adoption du procès-verbal de l'AGA du 21 août 2023

La Présidente rappelle que le procès-verbal était l'un des documents disponibles au bas de l'avis de convocation à l'AGA (site web) du 14 juin 2024. La Présidente demande si quelqu'un a une suggestion de modification à apporter au PV ou une question.

Résolution APPLL 2024-08-21-02
Patrice Caron propose, appuyé de Marie-France Lemieux, l'adoption du procès-verbal tel que déposé.

6. Rapport de la présidence

Le rapport sera bref. Non pas en raison d'un manque de choses à dire au sujet des diverses actions menées par le CA et par l'OBVRLY cette année, mais parce que nous avons mis en place, via nos infolettres et le site web de l'APPLL, un système de communication tellement efficace, que nos membres ont déjà été régulièrement informés.

Nous terminons donc notre 2e année d'entrée en fonctionnement, une année où on a vu l'association véritablement prendre son air d'aller pour répondre aux différents axes d'intervention qu'on s'est fixés. Nous travaillons surtout dans une perspective de sensibilisation, de prévention et de sauvegarde, puisque nous avons la chance d'avoir un lac en santé et généralement très paisible, même au cœur de l'été.

Nous avons un CA qui collabore bien, dans la bonne entente, malgré le départ inattendu d'un de nos administrateurs l'automne dernier.

Quelques chiffres au sujet de notre membrariat.
Nous avons, pour l'année 2024-25, 47 membres pour 58 propriétés.
Taux d'adhésion de 81 % pour les 3 bassins confondus (très légère hausse par rapport à l'an dernier = 79%). Même si on vise de faire encore mieux, ça reste un très fort taux d'adhésion si on se compare à d'autres associations similaires.

La différence reste marquée entre les bassins dans presque les mêmes proportions.
Bassin sud = 92,5 %. Bassin centre-nord = 55,5 %.

Les membres du CA ont pourtant fait de gros efforts pour tenter de rejoindre, de plusieurs manières, les riverains du bassin central. Le défi d'arriver à stimuler un esprit de solidarité de ce côté du lac reste entier.

7. Rapport de la trésorerie

La Présidente donne la parole à Michel Rouette, le trésorier de l'APPLL, qui présentera le bilan financier et les prévisions budgétaires.

7.1 Présentation et adoption du bilan financier 2023-2024

La Présidente partage le document à l'écran et demande s'il y a des questions.

En date du 31 mars 2024 :

Etat des résultats 2023-2024 *		
Sommaire de revenus		
Cotisations 1	**860,00 $**	
Sommaire des dépenses		
5 à 7		
frais	139,34 $	
don de Jean-Louis Boudou	(29,34) $	
	110,00 $	
Site Internet		
renouvellement nom de domaine	14,94 $	
Frais bancaire	35,40 $	
Papeterie et impressions	1,50 $	
Frais de déplacement	25,00 $	
Total des dépenses	**186,84 $**	
Revenus net	**673,16 $**	
Solde en début d'exercice	161,77 $	
Solde en fin d'exercice	834,93 $	
* Du 1er avril 2023 au 31 mars 2024		
1 - De ce montant, 130 $ sont des cotisations versées en trop par certains membres. La cotisation exigée pour le prochain exercice sera réduite de ce montant pour ces derniers.		

Résolution APPLL 2024-08-21-03

Danielle Séguin propose, appuyée de Catherine Bourassa, l'adoption adoption du bilan financier 2023-2024 tel que déposé.

7.2 Présentation des prévisions budgétaires de 2024-2025

La Présidente partage le document à l'écran et Michel Rouette le commente.
La Présidente demande s'il y a des questions.

PRODUITS			%
Revenus de subventions et de programmes			
RAS	-	$	
Total des revenus de subvention et de program	-	$	0%
Revenus autonomes			
Cotisations des membres	1 120,00	$	
Autres revenus	-	$	
Total des revenus autonomes	1 120,00	$	100%
TOTAL PRODUITS	**1 120,00**	**$**	100%
CHARGES			%
Droits annuels au Registraire des entreprises du Qc	37,00	$	6%
Frais bancaires	40,00	$	7%
Adhésion & analyses labo RSVL	210,00	$	36%
Frais déplacement/représentation des membres du CA	50,00	$	9%
Renouvellement nom de domaine du site web	15,00	$	3%
Papeterie/photocopies	20,00	$	3%
Services postaux	15,00	$	3%
Rencontres entre les membres	150,00	$	26%
Varia	50,00	$	9%
TOTAL CHARGES	**587,00**	**$**	100%
REVENUS NET	**533,00**	**$**	
SOLDE REPORTÉ			
Solde reporté de 2023-2024	834,93	$	
SURPLUS (Déficit)	**1 367,93**	**$**	

Pour les prévisions budgétaires de 2024-2025, une résolution n'est pas requise.

8. Présentation de la mise à jour du plan d'action triennal de 2023-2026

La Présidente partage le document à l'écran et le commente.
À la suite du sondage effectué l'automne dernier auprès des membres, nous avons apporté de légères modifications à notre plan d'action triennal 2023-2026 afin de mieux répondre aux préoccupations réelles des membres. Une version révisée du plan d'action a été distribuée avec la convocation à cette AGA.

Les changements apportés apparaissent en jaune. On voit que la plupart des changements consistent en actions supprimées au 1re axe d'intervention. Le sondage a clairement démontré le peu d'intérêt des membres pour l'échange ou le partage, entre eux, via le site web.

Axe d'intervention 2 : Qualité de l'eau. 1.
Juste mentionner que nous avons biffé le projet *Adopte un lac* de l'UM car malgré nos efforts pour tenter de s'inscrire, on n'a jamais eu de nouvelles. Nous en avons conclu que nous sommes arrivés trop tard, que les inscriptions étaient fermées.

Axe d'intervention 3 : Écosystème
Là, hormis de l'info sur les tortues et l'impact des savons et des crèmes solaires sur la faune et la flore aquatiques, on a encore un bout de chemin à faire et au cours de la prochaine année, et ce sera une priorité. On misait, cette année, sur le fait que l'OBVRLY obtiendrait une subvention pour faire une grande campagne d'information + recensement sur le lac des plantes aquatiques, subvention qui n'a pas été obtenue. Alors on va tâcher de prendre les devants sur cette question tellement importante, quitte à investir dans une formation, et à faire de la vulgarisation auprès de nos membres.

Axe 4 : Partenariats et représentations
Nous avons consolidé une belle collaboration avec notre OBV, créé des ponts avec d'autres associations de lacs de la municipalité, maintenu un couloir de communication avec la municipalité (ce n'est pas toujours facile de faire valoir toutes nos idées, mais on a avancé sur certains points).

Enfin mon élection au CA de l'OBV, en juin dernier, vient répondre directement à notre objectif de maintenir des liens constructifs avec nos partenaires.

Enfin, on constate un ajout à l'axe d'intervention 5 sur le partage des usages : le projet d'installation d'une affiche de sensibilisation à la protection du lac à l'entrée du boul. Alexandre. La conception de l'affiche est prévue pour l'automne, de manière à pouvoir demander une aide financière à la municipalité et être prêt à l'installer dès le printemps prochain.

La Présidente demande s'il y a des questions.

Questions des membres :

- Pascale Deuleule-Loiseau : Nouveau chemin menant au lac à partir du rang de de la Rivière-aux-Écorces vis-à-vis nouveau camping + nouvelle construction près de l'eau / est-ce en lien avec l'arrivée du camping pour donner accès au lac aux campeurs?
  Réponse : Nous n'avons pas d'info sur le sujet. Certains gestes posés par M. Namy dans le passé (pose de roches et végétalisation pour bloquer des points de passage connus) donnent à penser que ce serait étonnant qu'une autorisation soit donnée aux usagers du camping. Mais nous **tenterons de vérifier quels sont les usages autorisés dans la réglementation municipale.**

- Patrice Caron : Au sujet du point 4.2.2. du plan d'action, est-ce que la vitesse a été réduite à 70 KM/H sur le rang de la Rivière-aux-Écorces et peut-on demander une interdiction de freins jacob?
  Réponse : Le changement de vitesse est entré en vigueur depuis plusieurs mois déjà. **Nous pouvons explorer la possibilité de faire une demande pour les freins.**

- Patrice Caron : État des lieux au sujet de la conformité des fosses septiques autour du lac?
  Réponse : Nous avons constaté qu'il y a encore au moins 1 puisard au lac (aucun champ d'épuration, aucune vidange). Le propriétaire en question (identité non dévoilée) dit prévoir des travaux cet automne afin de mettre son installation aux normes. La municipalité ne peut nous transmettre de données sur l'état de conformité de l'ensemble des installations autour du lac en raison d'une technicalité de la loi sur l'accès à l'information. À la demande d'une autre association de lac, la municipalité envisage de mandater une entreprise de vidange des fosses aux 2 ans (possibilité d'un changement à la réglementation en 2025 avec une entrée en vigueur en 2026). D'après les infos que nous avons eues, ce service groupé permettrait d'assurer que les vidanges soient faites régulièrement, de diminuer les coûts individuels et de permettre de repérer les installations clairement non-conformes (puisards).

  Patrice Caron : Se dit défavorable à ce changement à la réglementation, il remet en question la diminution de coût annoncé du service de vidange groupé, surtout pour les propriétaires comme lui qui n'auraient pas à vidanger aux 2 ans. Il suggère que l'APPLL intervienne auprès de la Municipalité pour contrer le nouveau règlement.
  Réponse : **Nous pourrions lancer un sondage sur la question auprès des membres cet automne et étudier si d'autres solutions sont engageables.**

  Caroline Rivet : À noter qu'au lac des Pins rouges certains chalets ne sont accessibles que par bateau, donc impossibilité d'installations conformes vidangées régulièrement.

- Caroline Rivest : Se dit préoccupée par les embarcations en provenance d'autres plans d'eau, tant par les étrangers que par les riverains et/ou invités (risque contamination plantes aquatiques envahissantes). Selon elle, le lac Rouge aurait complètement interdit les embarcations en provenance de l'extérieur. Mention aussi d'une problématique de propreté au niveau de son accès (partagé) au lac (excréments humains).
-

  Réponse : Comme association, on ne peut pas interdire aux riverains (ni à leurs visiteurs) d'apporter des embarcations de l'extérieur. On **continuera à faire de la sensibilisation sur l'importance de correctement décontaminer les embarcations** (point déjà présent dans le Guide du riverain + infos sur le site). Quant aux étrangers, il nous semble que la fréquentation ait diminuée, mais elle reste difficile à arrêter complètement, nous ne pouvons que tenter de sensibiliser les gens lorsque nous les voyons sur le fait. Avec d'autres associations, nous continuons à **demander à ce que la Municipalité installe une station de lavage de bateau au village**. Nous projetons d'investir dans la **formation à l'identification précoce des plantes aquatiques envahissantes** et **d'installer une affiche de sensibilisation à l'entrée du boul. Alexandre** (infos précises à déterminer pour meilleur impact).

  Comme pour tous les sujets en lien avec la protection du lac, il reste que *c'est la responsabilité de chacun de poser les bons gestes*.

- Danièle Séguin : État des lieux au sujet des analyses sur le lac?
  Réponse : Les mesures du périphyton ont été prises au bassin Sud. Aucun volontaire ne s'est proposé pour le bassin central, nous relancerons l'année prochaine. Les trois séries d'échantillonnages du RSVL prévues ont été réalisées en juin, juillet et août sur les deux bassins principaux du lac. Nous avons bénéficié cette année de trousses gratuites pour le bassin central. Les **résultats seront communiqués dans le courant de l'hiver**. **Nous aurons à décider si nos finances nous permettent de continuer à faire l'échantillonnage sur les deux bassins l'an prochain**. La question se pose en raison du déséquilibre dans le taux d'adhésion entre les bassins.

- Catherine Bourassa : Est-ce que l'eau du lac est potable?
  Réponse : Selon l'OBVLRY et un laboratoire d'analyse, il n'est pas simple d'obtenir des données fiables dans un lac car la présence de marqueurs (coliformes fécaux essentiellement) peut énormément variée d'une journée à l'autre. Il n'est pas conseillé de la boire, ni d'utiliser l'eau en cuisine ou pour le brossage des dents. Jean-Pierre Boudou mentionne avoir fait analyser son eau (en provenance d'une pointe dans le lac) il y a quelques années, avec des traces de coliformes d'origine animale (castor).

- Pierre Murray : Y-a-t-il encore des huards sur le lac?

Réponse : Oui, …et non. Ils sont nettement moins présents qu'auparavant. Depuis quelques années, on n'en voit qu'un seul, occasionnellement. Explications possibles : un des membres du couple est décédé (les huards s'accouplent pour la vie), le changement de faune aquatique depuis l'introduction de l'achigan serait peut-être moins propice à la présence de huards.

À noter que la Présidente mentionne la possibilité de solliciter les membres pour mener à terme certains dossiers afin de faciliter la charge de travail des administrateurs.

Résolution APPLL 2024-08-21-04
Pascal Caron propose, appuyé par Danièle Séguin, l'adoption de la mise à jour du plan d'action triennal de 2023-2026.

9. Élection au Conseil d'administration

La Présidente explique que d'après nos règlements généraux, 2 postes d'administrateur sont en élection cette année pour une période de 2 ans. Elle demande s'il y a des membres qui souhaitent poser leur candidature pour un poste d'administrateur au CA qui ne se sont pas déjà manifestés par courriel. Considérant qu'aucun membre ne souhaite soumettre sa candidature, nous passons au points 9.4.

9.1 Nomination de la présidence d'élection

9.2 Nomination du secrétariat d'élection

9.3 Présentation des candidatures

9.4 Élection (3 postes)
Les personnes en élection sont :
Catherine Rondeau : Souhaite poursuivre.
Benoit St-Martin : Il a confirmé son intérêt par courriel le 20 août 2024 afin de poursuivre son mandat.
Dave Goldsbrough : Il a confirmé son intérêt par courriel le 19 août 2024.

Stéphanie Roy et Michel Rouette poursuivent leurs mandats.
Le CA est à nouveau composé de 5 personnes, tel que prévu dans nos RG.

10. Autres sujets
Catherine remercie les membres du conseil pour leur implication.
Le travail ardu et constant de Catherine est aussi reconnu.

La Présidente rappelle qu'immédiatement après la clôture de l'assemblée, les porte-paroles du mouvement d'opposition citoyen à la réouverture de la porcherie dans le rang Armstrong se joindrons à nous pour dresser un état des lieux de la situation et répondre aux questions.

11. Levée de l'assemblée

La Présidente remercie tout le monde pour leur présence.
La levée de l'assemblée a lieu à 20 h 35.

CATHERINE RONDEAU
PRÉSIDENTE

STÉPHANIE ROY
SECRÉTAIRE
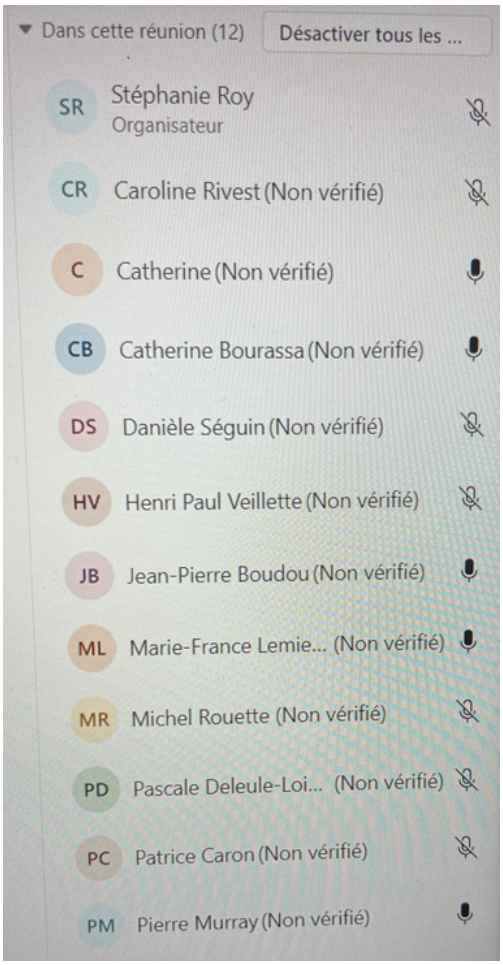
Présence des membres :